

D06-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 2 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 26 février s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, M. Christophe AUBIN, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Fabien MURAIL, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Éric REVERSEAU (pouvoir à M. Hubert MACQUIGNEAU), M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE).

Absent : M. Gérald RIVOISY

Secrétaire de séance : Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 février 2026.

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'adoption du compte financier unique (CFU) par la Commune de Rosnay à compter de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il emplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes ».

Le CFU est présenté dans l'annexe suivante : CFU 2025

Le Maire précise que le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

Le Maire informe que le CFU est composé des documents suivants :

Composition CFU	Ce que vous y trouverez
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions précédemment présentes dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire au moment du vote et la séance se poursuit sous la présidence de M. Hubert MACQUIGNEAU.

Madame le Maire quitte l'Assemblée.

Monsieur Hubert MACQUIGNEAU, Président de séance, soumet à l'Assemblée délibérante le CFU 2025 du budget dressé par Madame Bergerette AULNEAU, Maire et Monsieur Vincent LEFEVRE trésorier comptable de la collectivité.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025	469 867,07 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025	585 529,71 € + 255 636,69 € (R002) = 841 166,40 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025</u>	<u>+ 371 299,33 €</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025	113 501,35 € + 58 554,81 € (D001) = 172 056,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025	131 696,23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	- 40 359,93 € (D001 au BP 2026)
Restes à réaliser dépenses :	- 12 874,94 €
Restes à réaliser recettes :	20 000,00 €
Solde :	- 33 234,87 €

Légende :

- R002/R001 : Excédent de l'exercice antérieur reporté
- D002/D001 : Déficit de l'exercice antérieur reporté

Résultat à affecter au BP 2026 : + 371 299,33 €

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la présentation effectuée,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 2 février 2025,

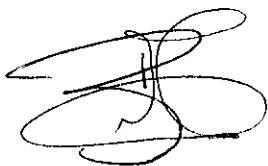
Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

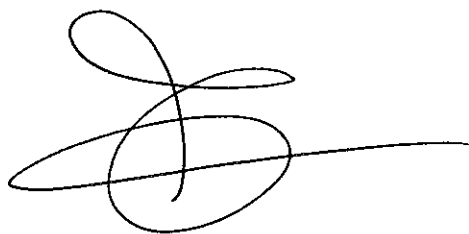
- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune,
- **Donne pouvoir** au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire de séance,
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération transmise
en Préfecture le 10/03/26 et
affichée le 10/03/26